

Janvier 1992 - mars 1993 : Le Canada fournit près de 15 millions de dollars en aide humanitaire à Haïti.

25 février 1992 : La ministre des Affaires extérieures publie un communiqué saluant l'annonce de l'accord intervenu à Washington entre les leaders haïtiens, grâce aux bons offices du Secrétaire général de l'OEA.

Juin - juillet 1992 : Entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, gel des avoirs du gouvernement haïtien au Canada et contrôle du transport maritime entre Haïti et le Canada.

6 - 8 juillet 1992 : Grâce aux efforts du Canada au Sommet économique à Munich, la déclaration de politique qui conclut la réunion l'appuie aux efforts de l'OEA pour le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti.

16 septembre 1992 : Les premiers membres de la mission civile de l'OEA arrivent à Port-au-Prince. Trois Canadiens en font partie.

6 - 8 décembre 1992 : Le Canada participe à la Conférence ministérielle de la Francophonie à Paris. Le communiqué final condamne la répression accrue en Haïti et réaffirme le soutien aux efforts de l'ONU et de l'OEA.

15 janvier 1993 : L'envoyé spécial de l'ONU et de l'OEA pour Haïti, M. Dante Caputo, visite le Canada afin d'informer les fonctionnaires des résultats de sa première visite en Haïti. Le Canada déclare qu'il appuie entièrement les efforts de M. Caputo.

14 février 1993 : Deux Canadiens sont au nombre des 40 observateurs de l'OEA qui se rendent à Port-au-Prince.

6 mars 1993 : Le Canada annonce une contribution de 2,35 millions de dollars pour aider à défrayer les coûts d'une mission civile ONU/OEA. Une cinquantaine d'experts canadiens doivent y participer.

6 avril 1993 : Cent trois observateurs civils sont en Haïti. Cinquante et un sont basés à Port-au-Prince et le reste a été déployé à travers le pays. Trois bureaux locaux sont dirigés par des experts canadiens.

6 juin 1993 : Le Canada participe à une réunion du comité ad hoc des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation des États américains (OEA), qui adopte une résolution demandant au Secrétaire général des Nations Unies de renforcer l'embargo sur les livraisons de pétrole et d'armes ainsi que sur le gel des avoirs du gouvernement haïtien à l'étranger. La Ministre rencontre le président Aristide.

16 juin 1993 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution imposant un embargo sur le pétrole et les armes à destination d'Haïti. L'embargo entre en vigueur le 23 juin.

3 juillet 1993 : Signature d'un accord à Governor's Island, à New York, entre le président Aristide et le général Raoul Cédras, ouvrant la voie à une transition pacifique vers la démocratie et le retour du président Aristide prévu pour le 30 octobre 1993. Les «Quatre amis du Secrétaire général pour Haïti» (Canada, États-Unis, Venezuela, France) sont représentés durant les négociations et témoins de la signature.

6 juillet 1993 : Au sommet économique à Tokyo, la première ministre Kim Campbell déclare que le Canada est prêt à envoyer une centaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en Haïti au sein d'une force de police de l'ONU, si cette dernière nous en fait la demande.

22 août 1993 : La Première ministre rencontre le Secrétaire général de l'ONU à Montréal, M. Boutros Boutros-Ghali. La Première ministre annonce une contribution additionnelle de 13 millions de dollars d'assistance humanitaire pour Haïti.